de paix, connétables, et autres personnes présentes à la dite élection, soit au *Hustings*, ou au poll, pour l'aider à ce faire, et aussi d'assermenter autant de connétables spéciaux qu'il jugera nécessaire; et il sera et pourra être loisible à chaque tel officier-rapporteur, ou député-officier-rapporteur, respectivement, d'arrêter ou de faire arrêter sur un ordre verbal et mettre quiconque troublera la paix et le bon ordre, sous la garde d'un ou de plusieurs connétables ou autres personnes, pour tel temps que dans sa discrétion il jugera à propos, ou de l'emprisonner pour telle offense, en vertu d'un ordre signé par lui, pour aucune période ne dépassant pas le temps de la clôture finale de l'élection ou du poll, respectivement, lequel ordre, soit verbal, soit par écrit, toute personne sera obligée d'exécuter sans délai, sous une pénalité, en cas de refus ou de négligence de le faire, de £ du dit cours actuel; pourvu toujours, qu'aucune telle arrestation, détention ou emprisonnement n'exemptera en aucune manière la personne ainsi arrêtée, détenue, confinée ou emprisonnée, d'aucune des peines et pénalités auxquelles elle pourrait avoir été sujet e à raison de quelque chose faite contre le vrai sens et intention de cet acte, ou autrement.

Ils pourront arrêter ou donner ordre d'arrêter tous ceux qui troubleront la paix.

On devra obéir à cet ordre sous une pénalité de £5.

Proviso : cette arrestation n'exemptera d'aucune autre punition.

A la demande d'un candidat, etc, des constables spéciaux seront assermentés.

L. Et qu'il soit statué, que sur une demande par écrit faite par aucun candidat, ou par son agent, ou par deux électeurs, ou plus, tout officier-rapporteur, ou député-officier-rapporteur, sera et il est par les présentes tenu d'assermenter tels connétables spéciaux.

L'officier-rapporteur ou ses députés pourront se faire remettre toutes espèces d'armes.

LI. Qu'il soit statué, que durant aucune partie des jours où telle élection devra commencer, se tenir ou continuer, ou pendant lesquels le poll pour telle élection devra commencer, se tenir ou continuer, tout officier-rapporteur ou député-officier-rapporteur, pourra se faire remettre de toute personne quelconque, toute arme offensive, telles qu'armes à feu, épées, bâtons, assom-